

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 19 juin 2025.**

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le treize juin deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

|                         |   |                        |
|-------------------------|---|------------------------|
| M. Philippe HOGOMMAT    | à | Mme Nicole SIEPI       |
| M. Franck GAILLOT       | à | M. Foued BOUBERKA      |
| M. Christian DANDRIMONT | à | M. Jean-Yves CAILLAUD  |
| Mme Laura BELLOIS       | à | Mme Tatiana PRIEZ      |
| M. Sylvain LANDEMAINE   | à | Mme Laurence TEREKENKO |
| M. Olivier MEDROS       | à | Mme Danièle DUBREIL    |

**ABSENTS :**

M. Nassim KERBACHI  
Mme Virginie THERIZOLS  
M. Guillaume GINGUENE  
M. Abdelmalek BENSEDDIK (a quitté la séance à 20h13)  
Mme Coline OLIVIER  
Mme Amandine MARTINEZ

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Danièle DUBREIL

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**147.06.2025 SCOLAIRE****SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR PROJET : CLASSES DE DECOUVERTE ECOLES YVES LE GUERN ET LAMETH ELEMENTAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

---

**Résumé :**

Chaque année, des écoles élémentaires de la ville d'Osny organisent des classes de découverte à destination de leurs élèves.

**Enjeux et objectifs :**

Cette année, la Ville est sollicitée pour aider financièrement ces projets d'école.

**Présentation du projet :**

Les enseignants de CM2 de l'école Yves Le Guern ont organisé pour 48 élèves un séjour de 5 jours dans le parc naturel du Haut Jura, afin de sensibiliser les élèves à l'environnement de la moyenne montagne et leur faire découvrir des activités propres à ce milieu (randonnée, cani-cross, visite d'une fromagerie...). L'idée principale étant de proposer un projet pédagogique stimulant et particulièrement enrichissant pour les élèves de ces classes.

D'autre part, les enseignants des classes de CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1 de l'élémentaire Lameth ont monté un projet de classe découverte pour 70 élèves du côté de Poitiers sur l'année scolaire 2024-2025. Au programme sur 3 jours : visite d'un château fort, journée au Futuroscope et découverte du parc Défi'Planet.

**Impact financier :**

La dépense prévisionnelle de 2000 euros a été prévue au budget 2025.

Il est proposé à l'assemblée d'accorder le versement de ces deux subventions exceptionnelles à hauteur de 1000€ chacune.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'éducation,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 10 juin 2025,

**CONSIDERANT** le rôle éducatif primordial des classes de découverte pour les enfants de la ville d'Osny.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**DECIDE : A L'UNANIMITE**

**Article 1 :**

D'attribuer une subvention de 1 000€ à la coopérative scolaire de l'école Yves Le Guern et une subvention de 1 000€ à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Lameth pour soutenir leurs projets de classes de découverte pour l'année scolaire 2024/2025.

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que tous documents afférents.

**Article 3 :**

Dit que les dépenses afférentes sont inscrites au budget primitif de la commune de l'exercice 2025.

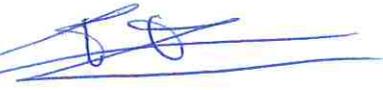
**Article 4 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 19 juin 2025  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

  
Jean-Michel LEVESQUE